CATHERINE GAGNIER

OFFICE NOTARIAL DE LA VIE

Frais de Négociation

Pour l’achat d’un bien immobilier

Lorsque notre Office Notarial est mandaté pour vendre un bien immobilier, les honoraires de négociation à la charge de l’acquéreur, qui s’ajoutent à l’ensemble des frais à payer dans tous les cas par l’acquéreur (droits et taxes dus à l’État, émoluments revenant à l’Office Notarial en application du tarif des Notaires), sont calculés de la manière suivante :

Honoraires libres*

- 5 % HT jusqu’à 50.000 €
- 3 % HT au-dessus de 50.000 €

Exemple pour un prix de vente de 150.000 € :

50.000 € x 5% HT	2.500 €
100.000 x 3% HT	3.000 €
Total HT	5.500 €
+ TVA à 20%	1.100 €
Total TTC	6.600 €

Cette rémunération s’ajoute à celle de l’acte notarié